

RÈGLEMENT DU CONCOURS



CONCOURS DE LA MEILLEURE TARTE À LA MYRTILLE

Fête de la Myrtille - Bisanne 1500
Dimanche 2 août 2026

Article 1 - Objet

Le concours est ouvert aux amateurs de pâtisserie souhaitant présenter leur meilleure tarte à la myrtille

Article 2 - Conditions de participation

- Participation gratuite.
- Ouvert à toutes et tous.
- Une seule tarte par participant.
- Les tartes doivent être réalisées par le participant.
- Les tartes industrielles ou achetées dans le commerce ne sont pas autorisées.

Article 3 - Les tartes

Les tartes devront :

- être composées majoritairement de myrtilles ;
- être prêtes à être dégustées ;
- être apportées le jour du concours à partir de 13h30 ;
- permettre la dégustation par le jury (prévoir environ 8 à 10 parts).

Article 4 - Critères d'évaluation

Le jury évaluera chaque tarte selon :

- Aspect visuel (20 points)
- Qualité de la pâte et cuisson (20 points)
- Goût et équilibre des saveurs (30 points)
- Mise en valeur de la myrtille (20 points)
- Originalité (10 points)

TOTAL : 100 points

Article 5 - Le jury

Le jury sera composé de professionnels, de partenaires et de personnalités locales. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 6 - Récompenses

Les trois meilleures tartes seront récompensées.

Article 7 - Droit à l'image

Les participants autorisent l'Office de Tourisme des Saisies à photographier les tartes et les lauréats dans le cadre de la communication autour de l'événement.